

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**

OBJET : Modification de la convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition de locaux (Patinoire et bowling de l'Espace de Liberté du Grand Narbonne) a usage de prise de vues cinématographique, en faveur de la Société LES FILMS DU WORSO

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_72 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_123 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°C2022_147 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération, en date du 23 juin 2022 relative à la fixation des tarifs de la location de la Patinoire et du bowling de L'Espace de Liberté du Grand Narbonne,

VU l'arrêté A2023_02 en date du 05 janvier 2023 relatif à la convention d'occupation pour un tournage initialement prévu le 30 janvier 2023,

CONSIDERANT la modification de la date et des lieux de tournage, il y a lieu de modifier la convention initiale,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels établie au profit de la **Société Les Films du Worso** situé au 34, 36 boulevard Raspail, 75007 Paris, représentée par son Régisseur général, Christophe Vialaret dument habilité par Madame PIALAT Sylvie en sa qualité de Gérante de la SARL LES FILMS DU WORSO, pour une durée de 1 jour, le 9 février 2023 est approuvée et modifie celle approuvée par l'arrêté A2023_02.

N°A2023_09

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 011-241100593-20230202-A2023_09-AR



ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Narbonne, le 02 février 2023

**Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|**

Maître Didier MOULY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Moully', written over a horizontal line.

Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

